



Recommandation 2055 (2014)¹

Version provisoire

Les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«EI»: la violence à l'encontre des chrétiens et d'autres communautés religieuses ou ethniques

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire renvoie à sa [Résolution 2016 \(2014\)](#) «Les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le sigle “EI”: la violence à l'encontre des chrétiens et d'autres communautés religieuses ou ethniques», dans laquelle elle se déclare gravement préoccupée par les menaces que constitue ce groupe terroriste et appelle une nouvelle fois l'attention sur la situation des Chrétiens et d'autres communautés religieuses et ethniques au Moyen-Orient, en général, et en Irak et en Syrie en particulier.
2. Par conséquent, l'Assemblée demande au Comité des Ministres:
 - 2.1. de développer le volet politique des «Echanges sur la dimension religieuse du dialogue interculturel», qu'il organise annuellement et d'envisager un examen des différentes perspectives religieuses de la dignité humaine;
 - 2.2. de prévoir d'éventuels moyens de suivre la situation concernant les restrictions gouvernementales et sociétales à la liberté de religion et aux droits connexes dans les Etats membres et voisins du Conseil de l'Europe et de faire rapport périodiquement à l'Assemblée;
 - 2.3. de porter à l'attention des gouvernements des Etats membres les recommandations spécifiques figurant dans la [Résolution 2016 \(2014\)](#), en particulier en ce qui concerne la nécessité d'accroître l'offre d'aide humanitaire aux camps de réfugiés en Irak, en Syrie, en Jordanie, au Liban et en Turquie, et de développer les programmes d'aide.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 2 octobre 2014 (34^e séance) (voir [Doc. 13618](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteure: M^{me} Theodora Bakoyannis). *Texte adopté par l'Assemblée* le 2 octobre 2014 (34^e séance).